

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.146

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 06 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
Mme Nancy LEFÉBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ACADEMIE DE POITIERS

RAPPORTEUR : MME SERRE

VOTE : 4 CONTRES

3 ABSTENTIONS

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative », une impulsion est donnée aux projets d'équipement des établissements grâce à un soutien financier aux collectivités territoriales.

L'Académie de Poitiers et les collectivités territoriales se sont depuis de nombreuses années investies dans le développement des usages pédagogiques du numérique à l'école.

Cette convention a pour objectif de permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques mobiles associés à des usages pédagogiques innovants.

Le coût global prévisionnel de l'opération est de 14 448 € TTC.

Grâce à cette convention, l'Académie de Poitiers s'engage à verser une subvention de 50% du montant investi par la collectivité, soit la somme de 7 224 €.

Afin que cette aide puisse être mise en place, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Royan et l'Académie de Poitiers, définissant ainsi les obligations respectives de chacune des parties.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Royan et l'Académie de Poitiers représentée par Madame la Rectrice de l'Académie de Poitiers, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » AAP 2017,
- Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » AAP 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 08 novembre 2017

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH